

**Avenant n° 1 au marché n° AO 13 021 lot 1 :
Étude de conteneurisation fourniture et/ou location, mise en place, entretien,
maintenance, identification et lavage des contenants.**

Modification des tarifs de location et maintenance des bacs de location neufs

Entre la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, bâtiment Le Grand Sud, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin, représentée par son Président, Monsieur Vincent Morisse, dûment habilité, ci-après dénommée la Communauté de communes, d'une part,

Et PLASTIC OMNIUM SYSTÈMES URBAINS SAS, Direction Régionale Sud, 17 chemin des Pierres, 31150 Brugières, représentée par son Directeur Régional Sud, Monsieur François De Tarragon, ci-après dénommé le prestataire, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : CONTEXTE

Par marché n° AO 13 021 lot 1, notifié le 19 décembre 2013, la Communauté de communes a attribué au titulaire les prestations de location et maintenance d'un parc de bacs existants sur le territoire et les nouvelles dotations nécessaires ainsi que le remplacement de bacs non réparables par des bacs neufs.

Aujourd'hui, considérant le déploiement important du dispositif de pré-collecte et les évolutions à venir dans l'optique d'une plus grande captation des flux des emballages recyclables, il a été décidé en accord avec le prestataire de revoir les tarifs du BPU PU3, PU5, PU7, PU9, PU11, PU13, PU15, PU17, PU19, PU21, PU23 et PU25 à la baisse.

ARTICLE 2 : DÉFINITION DU NOUVEAU TARIF

PU3, PU5, PU7, PU9, PU11, PU13, PU15, PU17, PU19 passent de 0,096 €HT/litre à 0,086 € HT/l

Et PU21, PU23 et PU25 passent de 0,024 € HT/l à 0,022 € HT/l

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160302-20160000024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016

Publication : 09/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

ARTICLE 3 : INCIDENCES FINANCIÈRES DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant représente la somme de 64 800 € HT en moins pour l'année 2016 en considérant un parc de bacs neufs de 7 200 m³. Cet avenant formulé a minima jusqu'à la fin de la période initiale du marché, soit jusqu'en décembre 2017, cela représentera au total 151 200 €HT soit – 3,91 % du montant global du marché sur sa durée.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} avril 2016.

Fait à Cogolin, en deux exemplaires, le

Vincent Morisse,

François De Tarragon

Président de la Communauté de communes
du Golfe de Saint-Tropez

Directeur régional
PLASTIC OMNIUM SYTEMES URBAIN SAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160302-20160000024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016

Publication : 09/03/2016

2

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation